Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215602566-20260305-820260305-DE

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026
Présents : 10

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire — Monsieur Patrick MORIN, adjoint -- Mme Odette MORIN, adjointe –- Mme Louisa MASSON -- Mrs - Didier DUCHESNE -- Jean-Pierre GAUTHIER -- Adrien GLEHELLO -- Samuel PERRUCHOT -- Dominique PLANTEC – Claude ZUCCOLOTTO–
Absents : Mme Josette MORIN (non excusée)
Secrétaire : Monsieur Didier DUCHESNE

N°8/20260305
OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 112007/19 du 30 novembre 2007, 19/14042017 du 14 avril 2017, et 23/23072020 du 23 juillet 2020 instituant des zones de droit de préemption urbain sur la commune, notamment la délibération 112007/19 du 30 novembre 2007 instaurant un droit de préemption sur la parcelle ZA0020.
Monsieur le Maire indique que la parcelle ZA0020 a fait l'objet d'un découpage parcellaire dorénavant parcelles ZA222, ZA221 et ZA224.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 1520240627 du 27 juin 2024 chargeant le maire de négocier l'acquisition du terrain afin d'y construire un lotissement, les propriétaires souhaitant le vendre, et la délibération 1220250617 du 17 juin 2025 validant le prix d'acquisition convenu entre les propriétaires et le maire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 1920252509 validant le projet de lotissement,
Un accord ayant été trouvé avec les propriétaires pour l'acquisition par la commune des parcelles ZA222 et ZA224 (anciennement ZA0020), et le Cabinet ARTOPIA ayant terminé l'étude de centralité-réaménagement du bourg.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de poursuivre le projet de lotissement par l'élaboration d'une étude de faisabilité, et présente les devis reçus en mairie :

- Devis reçu en mairie le 18 novembre 2025, entreprise QUARTA, 2120 € HT
- Devis reçu en mairie le 12 décembre 2025, entreprise ARTOPIA, 1430 € HT
- Devis reçu en mairie le 11 février 2026, entreprise ATEC, 5000 € HT

Les conseillers prennent connaissance des devis et des caractéristiques de chacune des offres.

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des membres présents, décident :
- De poursuivre le projet de lotissement par la réalisation de l'étude de faisabilité ;
- De retenir l'entreprise ARTOPIA, pour un montant de 1430 € HT
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Chargent le maire de conduire le projet à son exécution ;

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TRÉHORENTEUC
Morbihan